



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mercredi 30 juillet 2025 à 10 h
Salle Madeleine-Lahaye 500, montée de l'Église, L'Île-Bizard**

PRÉSENCE :

Monsieur Richard BELANGER, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Alain WILSON, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Doug HURLEY, Maire d'arrondissement

ABSENCES :

Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement
Madame Danielle MYRAND, Conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCE :

Monsieur Alexandre HÉROUX, Coordonnateur à la sécurité publique
Monsieur Trevor LANE, Directeur des travaux publics
Madame Edwige NOZA, Secrétaire d'arrondissement
Madame Marie-Claude OUELLET, Directrice de la culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens

ABSENCES :

Monsieur Pierre Yves MORIN, Directeur d'arrondissement
Monsieur Sylvain PROVENCHER, Directeur de l'aménagement urbain et de la Sécurité publique

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

10 - Ouverture de la séance

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 10 h.

CA25 28 137

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Richard BELANGER
appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève du mercredi 30 juillet 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10 - Période de questions du public

Début : 10 h 03

Questions sur place

Patricia Lapointe	Aménagement du parc Benjamin-Viger et présence d'herbe à poux
-------------------	---

Questions écrites

Amanda Gravel	Pannes d'électricité
---------------	----------------------

Danielle Archambault	Pannes d'électricité
----------------------	----------------------

Fin : 10 h 11

10 - Période de questions des membres du conseil

Aucune question.

CA25 28 138

Accorder un contrat à Limoges et Fils inc. pour la construction, fourniture et pose de jeux d'eau au parc Chaumette à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Dépense totale de 1 392 229,84 \$ taxes et contingences incluses (contrat : 1 210 634,64 \$ + contingences (15%): 181 595,20 \$) - Appel d'offres public # 2025-03 (3 soumissionnaires).

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

1. D'accorder à Limoges et Fils inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la construction, la fourniture et la pose de jeux d'eau au parc Chaumette à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 210 634,64 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 2025-03 ;
2. D'autoriser une dépense de 181 595,20 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. De procéder à une évaluation du rendement de Limoges et Fils inc.;
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1255880008

CA25 28 139

Autoriser l'occupation du domaine public, sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: "Liste des événements publics pour la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 30 juillet 2025" joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances applicables.

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'autoriser l'occupation du domaine public, sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 30 juillet 2025 » joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1254364017

CA25 28 140

Levée de la séance

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du mercredi 30 juillet 2025 à, 10 h 13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Douglas HURLEY
Maire d'arrondissement

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 septembre 2025.